

Toulon, le 13 mars 2025

Estelle MALLIET
Service Agriculture et Forêt
Mission Défrichement
Tél : 04.94.46.81.94

M. CANTEPE François
1420 Route de Grasse

83830 FIGANIERES

Objet : Dossier incomplet d'une demande d'autorisation de défrichement
Demande de pièces complémentaires

Références: Dossier n° **25.054/40 (à rappeler dans toute correspondance)**
Commune : **FIGANIERES** - Lieu-dit : **TERRISOLE**
Section - Parcelle(s) : **AD 541 – 1814 -1818**

Monsieur,

Le dossier de demande d'autorisation de défrichement reçu le **19/02/25** et établi au nom de **M. CANTEPE François** ne peut être instruit en l'état du fait de pièces manquantes.

Vous voudrez bien me fournir, **dans un délai maximum de trois mois, les pièces ou informations suivantes, à l'adresse postale ou mail indiquée en bas à gauche du présent courrier :**

- **Un acte notarié de propriété, ou une attestation notariale récente ou un extrait de matrice cadastrale récent** au nom du propriétaire actuel
- **Un plan de situation** carte IGN (en format A4 et en couleur) localisant la parcelle par une lunette et situant la ville de : **FIGANIERES** (écrit en toutes lettres sur le plan)
- **Un extrait du plan cadastral** (au format A4 et en couleur en matérialisant l'emprise de la zone à défricher) contenant le numéro et les limites des parcelles cadastrales **AD 541 – 1814 -1818**
- **Un arrêté portant décision d'examen au cas par cas ou l'étude d'impact**
La demande porte sur une surface supérieure à 5000 m². Il convient de me transmettre la décision de l'autorité environnementale vous dispensant ou non de la réalisation d'une étude d'impact (après examen au cas par cas) ou l'étude d'impact dans le cas contraire (en 4 exemplaires papier et 5 clés numériques). Il vous appartient pour cela de saisir l'autorité environnementale PACA pour examen au cas par cas de votre dossier de défrichement. Les renseignements et formulaires propres à cette procédure sont disponibles sur le site de la Direction Régionale de

l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) :

<https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/pour-examen-au-cas-par-cas-d-un-projet-a16133.html>

Le dépôt des dossiers s'effectue désormais de manière dématérialisée par le portail suivant :

<https://evaluation-environnementale.developpement-durable.gouv.fr/#/auth/lautorite-environnementale>

Votre dossier ne sera déclaré **complet** qu'après réception des pièces demandées ci-dessus.

Sans retour des pièces demandées le 13/06/2025, votre dossier sera classé sans suite et clôturé. Vous ne pourrez pas vous prévaloir d'une autorisation tacite.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La secrétaire administrative

Estelle MALLIET